

On en avait acheté bon nombre pour entrer dans la composition d'une cloche, quand deux chanoines vinrent à déchiffrer sur ces morceaux de cuivre un peu de latin. Ils eurent assez de libéralité et de patience pour racheter un à un ces fragments déjà éparpillés dans tout le Placentin, et reconstituèrent ainsi la plus longue inscription qui nous reste de l'antiquité romaine.

Or, cette inscription, placée jadis dans l'enceinte et probablement sur le forum du municipe de Velleia (des débris d'antiquités ont été trouvés au même lieu), constatait les mesures prises, au nom de Trajan, pour assurer dans ce territoire la perpétuité de sa fondation bienfaisante. Et depuis, une inscription pareille, trouvée auprès de Bénévent, nous a mis en état de juger que ces mesures furent les mêmes dans toute l'Italie.

Elles étaient, du reste, parfaitement logiques. Si Trajan eût simplement inscrit cette dépense au budget de l'État, le premier empereur prodigue et besoigneux n'eût pas manqué de la rayer. S'il l'eût fait reposer sur un capital mobilier, elle courait bien des risques; en ce temps-là, le crédit était peu sûr, les placements mobiliers redoutés. S'il eût même laissé aux mains d'une ville ou d'une administration quelconque un capital mobilier ou immobilier, à charge d'accomplir son œuvre, il n'eût pas été tranquille; il savait les administrations sujettes à négliger leurs immeubles et à dilapider leurs capitaux; Pline, dans une situation pareille, refuse de confier à une municipalité le capital d'une œuvre bienfaisante.

Que faire donc? Ce que fit Pline, ce que fit Trajan. Asseoir la rente de son œuvre sur une propriété immobilière qui demeurerait propriété privée. Pline la plaça sur son propre

bien, qu'il chargea d'une rente annuelle envers la municipalité de Côme. Trajan la plaça sur le bien d'autrui. Il prêta des capitaux à des propriétaires ruraux, moyennant une hypothèque au moins décuple; il fixa à un taux modique (5 ou même 2 1/2 pour 100) l'intérêt de ces emprunts, et cet intérêt, au lieu d'être versé à son fisc, fut remis directement à des magistrats spéciaux et employé à l'entretien d'un nombre déterminé d'enfants indigents.

Les deux inscriptions de Velleia et de Bénévent nous donnent les chiffres de cette combinaison pour le territoire dont elles s'occupent. Dans la première, Trajan, sur une valeur hypothéquée de 5,904,820 fr. (25,619,580 sesterces), a avancé à cinquante et un propriétaire une somme de 279,000 fr. (1,116,000 sesterces). L'intérêt, fixé à 5 p. 100, et montant par conséquent à 13,950 fr. (55,800 sesterces), est destiné à l'entretien de trois cents enfants, deux cent soixante-quatre garçons et trente-six filles. L'inscription de Bénévent, moins complète et moins complètement lisible, indique un capital de 105,752 fr. 50 cent. (414,950 sesterces), prêté à soixante-sept propriétaires et produisant (à 2 1/2 cette fois), un intérêt de 2,955 fr. 12 cent. (10,575 sesterces 1/4). Si nous essayons de transporter à l'Italie entière le chiffre de Velleia¹, nous pouvons conjecturer que, sur une valeur hypothéquée de 282 millions de francs, Trajan aura prêté à la propriété foncière 15,115,000 fr., assuré à sa fondation bienfaisante un revenu de 655,650 fr., et assisté quatorze mille enfants environ.

¹ Le territoire auquel s'applique cette inscription, comprenant Velleia, Parme, Plaisance et Libarna, me paraît équivalent à celui du duché de Parme actuel, environ un quarante-septième de l'Italie continentale. Voy., du reste, pour plus de détails sur ces inscriptions et sur les fondations alimentaires, la note à la fin de l'ouvrage.

Il est aisé de comprendre quels besoins et quels intérêts Trajan servait par cet ensemble de mesures. En soutenant contre l'indigence les enfants d'un certain nombre de citoyens romains d'origine libre (*ingenui*), il tâchait de relever cette *plebs* italo-romaine, jadis pépinière de laboureurs et de soldats, aujourd'hui décadente, affaiblie, débordée par les étrangers et les esclaves, et sans laquelle cependant Rome et le sénat ne pouvaient être que la tête démesurée d'un corps exigü et chancelant¹. En faisant à la propriété des avances dont il ne lui demandait qu'un intérêt modique, Trajan encourageait la culture, augmentait la valeur des biens, tâchait de faire remonter l'Italie, sous le rapport agricole et financier, au niveau de l'Afrique et de l'Espagne. Avec quelques millions employés avec intelligence, il opérait donc un double bienfait ; il servait et la cause de la culture et celle de la population ; il venait au secours de la terre qui devait nourrir les familles et des familles qui devaient féconder la terre et la défendre.

Mais, en même temps, il y avait là autre chose qu'une pure combinaison financière et politique. La politique du monde païen n'eût pas suffi à inspirer une telle pensée. Elle avait bien pu enseigner, même aux princes les plus brutaux, qu'il y avait à Rome quelques centaines de milliers de prolétaires, que ces hommes avaient faim, qu'ils étaient robustes, qu'il fallait jeter un gâteau à ce cerbère rugissant au pied du mont Palatin. Elle n'eût pas su aller plus loin.

Il y avait là, même autre chose que de la pitié, telle que le cœur d'un païen pouvait la concevoir. La pitié, trop

¹ Frustraque proceres, plebe neglecta, ut defectum corpore caput nuturum instabili pondere tuetur. (Pline, *Pan.*, 26.)

souvent étouffée alors, mais qui gardera toujours une place dans les entrailles humaines, la pitié n'eût pas à elle seule inspiré des combinaisons aussi réfléchies. Un homme, un prince prenant souci des enfants, ne cédant pas seulement à une émotion passagère, mais sachant et se souvenant du fond de son palais qu'il y avait par toute l'Italie une génération souffrante, indigente, frêle, exposée, et dont cependant l'avenir avait besoin ; venant au secours de cette génération ; y venant par un ensemble de mesures intelligentes, assurées, autant que le permet la faiblesse humaine, pour l'avenir : c'était là quelque chose à la fois de plus tendre que la politique et de plus réfléchi que la pitié ; c'était de la bienfaisance.

Pline entre lui-même dans cette pensée : « Autrefois, dit-il, à l'approche du jour où une largesse impériale devait avoir lieu, des essaims d'enfants se groupaient sur la voie publique et attendaient le prince à son passage. Les parents s'étudiaient à les faire voir à l'empereur. Ils les prenaient sur leurs épaules et leur apprenaient à jeter au prince des paroles d'adulation et de prière. Mais, le plus souvent, ces supplications arrivaient inutilement aux oreilles fermées du prince, et ces jeunes solliciteurs, ignorant également et la demande qu'ils avaient faite et le refus qu'ils avaient éprouvé, devaient attendre, pour prendre part aux largesses impériales, qu'ils eussent atteint l'âge où ils auraient une entière conscience de leurs besoins. Mais pour toi, dit-il à Trajan, tu n'as pas même voulu être sollicité, et, quoique le spectacle de ce futur peuple romain eût été fait pour réjouir tes yeux, tu n'as pas attendu qu'ils te vissent ou qu'ils t'abordassent ; tu les as appelés, tu as fait graver leurs noms sur le bronze, afin que dès l'enfance

ils reconnaissent le père de la patrie en celui qui assurait leur existence¹. »

Et comme pour traduire la pensée de Pline, les monuments du règne de Trajan multiplient ces touchantes images. Tantôt, sur sa chaise curule, il distribue des épis de blé à des enfants; tantôt on le voit tendre la main à une femme qui porte des enfants dans ses bras, ou bien il relève une femme agenouillée, dont les enfants lèvent les bras vers lui. Ces enfants secourus par l'empire deviennent les clients de l'empereur, et, selon l'usage romain, portent son nom. Sous Trajan et après lui, on les appela *Ulpiani*, de son nom de famille *Ulpus*. Cette communauté de noms rendait plus filiales les actions de grâce de ces petits enfants : « A l'empereur Nerva Trajan, Auguste, Germanique, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, quatre fois consul, père de la patrie, au nom des jeunes garçons et des jeunes filles Ulpiciens². »

Enfin, la bienfaisance du prince gagna même les particuliers. L'aumône de l'État appelait à son aide l'aumône privée. Les jurisconsultes attestent la multiplication des legs d'aliments à des enfants pauvres³. Pline, fidèle imitateur de Trajan, ne nous laisse pas ignorer que, non content d'avoir contribué pour un tiers à la fondation d'une école dans sa

¹ Pline, *Pan.*, 26.

² Inscription d'Amérie. Gruter, 1084, Orelli, 3363; Monnaies dans Eckhel, t. VI, p. 408, 424, 427. Un bas-relief de l'arc de Trajan, qui fait partie aujourd'hui de celui de Constantin, représente ce prince distribuant des secours aux enfants.

³ *Digeste*, 89, *ad leg. Falcidiam*. : « Sévère et Antonin (Septime Sévère et Caracalla) ont répondu que les legs pour l'entretien des enfants (*ad alimenta puerorum*) sont soumis à la loi Falcidia; que les sommes doivent être placées sur des débiteurs solvables (*ut idoneis nominibus collocetur pecunia*), et que le gouverneur de la province doit y veiller. » C'est la marche suivie par Trajan.

ville natale de Côme et lui avoir fait don d'une bibliothèque, il a de plus, comme Trajan, voulu assurer des secours à un certain nombre d'enfants de naissance libre (*ingenui et ingenux*); que, comme Trajan, il a hypothéqué la rente sur un immeuble, mais sur un immeuble à lui, se grévant d'un capital de 500,000 sesterces et d'un intérêt de 30,000¹. Dans les mêmes proportions que Trajan, il aura pu venir en aide à 180 enfants. Si quelques sénateurs, quelques amis de Trajan, quelques-uns des millionnaires de son empire, se sont laissés entraîner à la même émulation de bienfaisance, on comprend combien a pu être important le service rendu à l'indigence italique, et combien il a pu s'étendre au delà du nombre des 14,000 protégés de Trajan.

Disons encore que ce ne fut pas là une impulsion momentanée. L'esprit de Trajan lui survécut. Non-seulement sa fondation dura après lui, mais de nouvelles s'y ajoutèrent. Hadrien augmenta, pour chaque enfant assisté, le chiffre de la libéralité première. Antonin établit en l'honneur de Faustine, sa femme, des *pueri Faustini*. Marc Aurèle en établit d'autres en l'honneur de la seconde Faustine, peu digne, ce semble, d'un tel hommage. Alexandre Sévère, en l'honneur de sa mère Mammée, établit des *pueri Mammæani*². Une foule d'inscriptions rappellent ces fondations bienfaisantes et les fonctionnaires qui les administraient.

Encore une fois, jamais fait pareil ne s'était produit dans le monde gréco-romain. On n'avait vu encore ni

¹ Voy. I, 8, II, 5, V, 7, VII, 18. Les éloges que Pline se donne sont confirmés par l'hommage que lui rend la ville de Côme dans une inscription en son honneur... DEDIT IN ALIMENTA PVERORVM ET PVELLARVM PLEBI VRB. H. S. CCC. Aldinii *Marmor. Comensia*, p. 107.

² Lamprid., in *Severo*.

cette pitié intelligente du présent et prévoyante pour l'avenir; ni cette politique préoccupée de douleurs et de dénûments qui pouvaient devenir périlleux tout au plus dans un lointain avenir, mais dont le présent n'avait rien à craindre; ni cette sollicitude d'un prince pour les enfants, ni ces hommages reconnaissants des enfants pour le prince; ni cette assimilation, sous la protection impériale, des deux sexes, en général si diversement traités; ni ces appels à l'aumône privée, ni cette émulation de bienfaisance entre le prince et ses courtisans; ni cette douce habitude de rattacher une fondation pieuse à la mémoire d'une personne aimée; ni ces mères avec leurs enfants dans les bras remplaçant sur les monnaies et dans les bas-reliefs les soldats en armes autour du prince. Tout cela est nouveau. Cicéron est bien loin de là! Voyez comme son traité *des Devoirs* est sec sur le sujet de l'assistance à autrui. Sénèque est à demi-chrétien parfois dans sa philosophie; mais combien sa philosophie elle-même est inférieure à la politique de Trajan! Son traité *des Bienfaits* est bien plutôt un traité des services. Il pense bien à secourir tel homme qu'il connaît et qu'il estime; mais secourir l'homme qu'il ne connaît pas, secourir une masse d'hommes, une masse d'enfants, uniquement parce que ce sont des hommes et des enfants, et qu'ils sont malheureux! il n'y songe pas. Et voici maintenant Pline, Trajan, d'autres encore, qui secourent des inconnus, des anonymes, des enfants, des petites filles, qui y mettent des millions et qui s'en font une gloire!

Aussi ne faut-il pas s'imaginer que nulle opposition ne s'élevât contre des pratiques aussi nouvelles. Pline l'avoue, « cette sorte de libéralité n'était pas populaire. » Les cè-

libataires, si nombreux, ne pardonnaient pas ces aumônes faites au petit nombre des pères de famille¹. Aussi, dès que les empereurs revinrent aux traditions néroniennes, ces fondations disparurent. Commode et même après lui Pertinax laissèrent s'arriérer la rente due à ces fondations². Alexandre Sévère semble les avoir relevées d'un long oubli; mais elles ne reparaissent plus après lui.

C'est qu'en effet il y avait là une inspiration inconnue au monde païen, et faite pour le révolter. Nous pouvons en être sûrs, c'était la prédication chrétienne, qui de bien loin, par bien des intermédiaires, par bien des échos plus ou moins fidèles, par bien des bouches de philosophes, de moralistes et de rhéteurs, par bien des Sénèques, bien des Épictètes, bien des interprètes inexacts et involontaires, était montée jusqu'au Palatin. C'était la parole d'un Paul, d'un Jean, d'un Clément, prononcée tout bas au fond de quelque réduit creusé dans le tuf des catacombes, qui de là s'était répétée dans la rue, dans la boutique, dans l'école, dans le gynécée, dans la maison du riche, dans le palais du prince. Et Trajan l'idolâtre, Trajan le persécuteur, Trajan le soldat ambitieux et corrompu dans ses mœurs, Trajan obéissait, sans le savoir, à Celui qui avait dit : « Laissez venir à moi les petits enfants³. »

¹ Utilissimum munus, sed non perinde populare... enitendum, ut quod parentibus dabatur, orbis probaretur, honoremque paucorum ceteri patienter et expectarent et mererentur. *Ep.*, I, 8.

² Pertinax laissa arriérée de neuf ans. Comme Pertinax ne régna que quelques mois, il faut que cet arriéré remontât aux premières années de Commode. Voy. Dion, LXXIII.

³ C'est ce que pense le savant Muratori : « Il m'est, dit-il, plus d'une fois venu à la pensée que les Romains, tant qu'ils furent plongés dans les ténèbres du paganisme, pensèrent peu à secourir les indigents hors de Rome. Sans doute, mus par un sentiment naturel de compassion, ils ne refusaient

pas quelque petite monnaie aux mendiants qu'ils rencontraient dans la ville; mais ils ne songeaient pas à pourvoir aux besoins de tant d'autres qui ne leur demandaient pas l'aumône. Ce fut là le privilège de la religion chrétienne, qui, fondée sur la charité, commença dès son début à exercer tous les offices de la bienfaisance envers quiconque se trouvait dans la pauvreté. On savait déjà, du temps de Trajan, avec quelle pieuse générosité les chrétiens pourvoient à ce que nul d'entre eux ne fût dans le besoin, faisant à cette fin des collectes dont le fruit se répandait, non-seulement dans le lieu qu'ils habitaient, mais dans les lieux les plus éloignés. Aussi n'est-il pas improbable que cette pieuse et louable coutume des chrétiens, apportée à Trajan par la rumeur publique, l'ait amené à s'occuper lui aussi de la nourriture des enfants qui, dans les différentes provinces d'Italie, pouvaient avoir besoin de secours.» (*Sposizione della Tavola Traiana*, p. 43. Firenze, 1749.)

CHAPITRE IV

GOVERNEMENT DES PROVINCES

Ainsi, par le travail de l'ingénieur, par celui de l'homme politique, par les œuvres de la bienfaisance, Trajan s'efforçait de nourrir, de féconder, de repeupler, de régénérer l'Italie. Et ce n'est pas une gratuite adulation qui multiplie sur les monnaies et les inscriptions de ce temps les mots inscrits au bas de l'image de ce prince : *Restaurateur de l'Italie*. — *Tuteur de l'Italie*. — *Nourriture de l'Italie*, — *l'Italie rétablie*. — *La race italique relevée*¹.

Ce qu'il faisait pour l'Italie, il le faisait aux dépens des provinces. Que les fonds vinssent du trésor de l'État (*æarium*) ou, (ce qui me semble probable), du trésor du prince (*fiscus*) peu importait. Qu'ils fussent fournis par ces provinces riches et paisibles qui étaient, plus ou moins réelle-

¹ Voy. les inscriptions citées ci-dessus, et, de plus, l'inscription fragmentée d'Osimo : d) IVI. NERVAE. F (ilio) NERVAE (Traiano), etc... (ob be) NEFICIENTIAM SVAM..... SVBOLEMQ (ve) ITALIAE. (Fabretti, p. 686; Murat., 250.)